



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/88
S/1995/167
1er mars 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquantième session
Point 44 de la liste préliminaire*
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquantième année

Lettre datée du 1er mars 1995, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre qui vous est adressée par S. E. M. Fares Boueiz, Ministre libanais des affaires étrangères, et qui a trait au blocus maritime qu'Israël impose aux cités portuaires du sud du Liban ainsi qu'aux agressions israéliennes incessantes dont sont victimes le Liban et ses habitants.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer d'urgence le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 44 de la liste préliminaire et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Samir MOUBARAK

* A/50/50.

95-05865 (F) 010395 010395

9505865

/...

ANNEXE

Lettre du Ministre libanais des affaires étrangères adressée
au Secrétaire général

[Original : arabe]

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le blocus maritime qu'Israël impose depuis plus de deux semaines à la ville de Tyr s'étend maintenant à l'ensemble des cités portuaires du sud du Liban, touchant tout aussi bien Sarafand que Saïda et Al-Dammour. En outre, les patrouilles navales israéliennes sillonnent les eaux territoriales du Liban, violant ainsi la souveraineté de ce pays et empêchent les pêcheurs libanais de se livrer à la pêche qui constitue leur unique gagne-pain.

Ce blocus s'accompagne quotidiennement de bombardements à l'arme lourde et de raids aériens meurtriers qui ont fait de nombreuses victimes civiles innocentes dans le sud du Liban ainsi que dans la Bekaa occidentale et causé des dégâts matériels considérables.

Ces actes d'agression aveugles qui sont parfaitement injustifiables surviennent à un moment où Israël cherche à déstabiliser le Liban et à faire obstacle au retour à la normale et à l'effort de reconstruction. Ils ont pour effet de détourner l'attention du fait qu'Israël cherche à freiner le déroulement, conformément aux principes que le Liban avait approuvés à la Conférence de Madrid, du processus de paix au Moyen-Orient.

Nous tenons à souligner que nous sommes en droit, et c'est là une exigence qui va dans l'intérêt de toutes les parties concernées par la paix, de vouloir que le Liban reste stable et joue un rôle efficace dans le processus de paix. Or, ce rôle ne peut s'exercer que si le Conseil de sécurité applique ses résolutions 425 (1978), 426 (1978), 508 (1982) et 509 (1982) qui exigent qu'Israël retire immédiatement et inconditionnellement toutes ses forces militaires des territoires libanais qu'il occupe au sud du Liban et dans la Bekaa occidentale.

Aussi, tout en vous remerciant de l'appui que vous n'avez cessé d'apporter aux droits de notre pays, nous vous demandons instamment d'intensifier les efforts que vous déployez à titre personnel et nous exigeons de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité qu'ils fassent le nécessaire pour que les résolutions susmentionnées soient appliquées et pour qu'Israël respecte la souveraineté territoriale du Liban, sur terre comme en mer, mette fin aux agressions qu'il commet quotidiennement à l'endroit des populations civiles innocentes du sud du Liban et de la Bekaa occidentale, et lève le blocus qu'il impose aux ports et au littoral libanais.

(Signé) Fares BOUEIZ
